



Société Suisse de Pédagogie Musicale
Vaud

**COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION ÉCRITE
EN LIEU ET PLACE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE
PÉDAGOGIE MUSICALE SSPM-VAUD
Samedi 29 janvier 2022**

Pensant que la situation sanitaire allait s'améliorer, en date du 3 janvier 2022 nous avons envoyé par e-mail nominatif et par courrier la convocation et l'ordre du jour. Notre Assemblée Générale était prévue en présentiel au Restaurant La Bruschetta à Lausanne le 29 janvier 2022 à 10.30 h. Les membres suivants se sont excusés :

Pierre-André Blaser	Romain Mayor
Valérie Bonnard	Véronique Meylan Rossier
Karin Bracher	Barbara Nytsch
Enrico Camponovo	Elisabeth Péclat
Thierry Dagon	Muriel Prin-Schibler
Dominique Delpierre	Magali Rytz
Marie-Hélène Essade	Marinette Schwab
Eliane George	Lorris Sevhonkian
Bashùsha Gonvers	Marc Tairraz
François Grin	Octavio Tapia
Claudia Hüging	Cécile Zay

Considérant que la situation sanitaire ne s'améliorait pas et à l'instar d'autres manifestations analogues, le comité a décidé de ne pas tenir notre assemblée en présentiel mais sous forme de consultation écrite comme l'an dernier.

Tous les membres ont reçu le matériel de vote par e-mail ou par courrier, à savoir :

- La convocation
- L'ordre du jour
- Le bulletin de vote
- Le rapport du président Adrien Praz
- Les comptes et le bilan par Agnès Chmetz
- Le rapport des vérificateurs des comptes :
Catherine Roulet et Vanda Brauner

Point 1) Scrutation : Nous avons reçu 22 bulletins de vote valables. Ils ont été contrôlés par le scrutateur, **Marc-Henri Aubert**. Ont donc répondu :

Marc-Henri Aubert	Frédéric Meyer de Stadelhofen
Vanda Brauner Stern	Léonard Müller
Marcia Dipold	Suzanne Perrin-Goy
Guy Fasel	Lise Rapin
Marlyse Fasel	Catherine Roulet
Eliane George	Dominique Schaub
Claire Grin	Bertrand Schlunegger
François Grin	Anne-Sylvie Schmid
Pierre Gross	Marinette Schwab
Olivier Jatton	Bernard Suter
Romain Mayor	Réjane Vollichard

A ce jour le comité de la SSPM-Vaud est constitué comme suit :

Adrien Praz, président,
Beatrice Villiger, vice-présidente, membre du Comité Central
Agnès Chmetz Cusin, trésorière
Thérèse Durrer, secrétaire
Diane Pauvert, membre adjointe
Ersilia Marciello, membre adjointe
Laurence Vérant, membre adjointe

Point 2) Le **procès-verbal** de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2021 est accepté à l'unanimité.

Point 3) : Il ne nous a pas été signalé de décès depuis le 30 janvier 2021.

Point 4) : Nous avons enregistré 13 démissions, déménagements ou exclusions.

Nous avons accueilli et avons souhaité la bienvenue à 7 nouveaux membres :

Elena Duckert, Prangins, professeur de chant
Céline Eliseev Conus, Bulle, professeur de chant
Guy Fasel, Lausanne, professeur de piano
Emilie Mory, Lausanne, professeur de violon baroque
Stéphane Pecorini, Vevey, professeur de branches théoriques
Adrien Pièce, Lausanne, professeur de piano et orgue
Alexandra Mihaela Vizman, Evian, professeur de piano (enseigne en Suisse)

L'effectif de la section Vaud est de 174 membres.

Point 5): Le **rapport le président Adrien Praz**
Les comptes et le bilan par Agnès Chmetz
Le rapport des vérificatrices des comptes
par Catherine Roulet et Vanda Brauner

sont acceptés à l'unanimité.

Point 6) : Le compte-rendu des examens et des concerts d'élèves est contenu dans le rapport du président.

Point 7) : Les 22 membres ayant répondu donne **décharge au comité** pour l'exercice écoulé.

Point 8) : Les nominations de **Vanda Brauner Stern** 1^{ère} vérificatrice, **Céline Eliseev Conus** 2^{ème} vérificatrice et **Adalberto Riva** suppléant sont acceptées à l'unanimité.

Point 9) : Rien de changé en ce qui concerne les délégués aux assemblées des délégués de la SSPM ainsi que les membres du comité, nommés jusqu'en 2023.

Point 10): Nous confirmons la **nomination des experts** suivants pour la session d'examens 2021 :

Marlyse Fasel-Lugrin pour le piano
Davide Autieri pour le chant,
Edmée-Angeline Sansonnens pour la harpe,
Dor Sperber pour le violon

Morceaux imposés : Nous sommes en relation avec le Conservatoire de Lausanne qui nous fournira les morceaux imposés au fur et à mesure de leur parution.

Commission d'examen : La secrétaire continue à s'occuper de l'organisation et demandera de l'aide en cas de besoin en particulier pour le gardiennage.

Point 11) La cotisation annuelle : est inchangée soit, Fr. 125.—pour le Comité Central et Fr. 50.-- pour notre section.

Point 12) Propositions du comité : Notre liste des membres 2021 a été très bien accueillie. Nos annonceurs habituels ont tous répondu présents. Nous vous invitons à vous manifester auprès d'eux lors de vos éventuels achats.

Quelques projets sont à l'étude mais il est trop tôt pour vous en parler.

Point 13) Nous n'avons pas reçu de propositions individuelles

Point 14) : Personne ne s'est exprimé sous le divers.

Nous remercions les membres qui ont pris la peine de s'excuser ou de nous renvoyer le bulletin de vote. Nous espérons vivement vous revoir en présentiel l'an prochain et nous sommes heureux de reprendre petit à petit plus d'activités.

La secrétaire – Thérèse Durrer